



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 64/14

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 01 OCT. 2014

Affiché le : 26 SEP. 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 septembre 2014

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, RAYMOND, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÛN.

**PROCURATIONS**

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
M. RIGAUD	à	Mme LIAN
M. FERTE	à	M. SALAÛN
Mme SUZE	à	Mme SEIB-TAUPIN

**SECRETARE** : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal des Personnes Âgées (SITPA)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes de BALESTA, REGADES et TREBONS DE LUCHON souhaitent adhérer au SITPA. Par délibération du 30 avril 2014, le Conseil Syndical a donné son accord pour inclure ces communes au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Conformément aux principes d'intercommunalité, le Conseil Municipal doit approuver l'adhésion de ces communes au SITPA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver l'adhésion de ces communes au SITPA.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 24 septembre 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

